



<http://www.cgt-ouest-france.fr>

Flash info

Journalistes stagiaires pendant 10 ans !!

Privés de cotisations « cadres » : une grosse erreur de la direction

L'entreprise n'a pas cotisé pendant près de 10 ans au régime Agirc (caisse des cadres) pour tous ses journalistes issu(e)s des passerelles. Sur leurs bulletins de salaires ne figurent que le régime Arrco, qui comprend les cotisations des ouvriers, employés et des journalistes stagiaires. Pourquoi ?

Après vérification, la direction reconnaît qu'elle a fait une erreur. Elle n'a pas effectué la bascule à l'issue de la période « journaliste stagiaire ». Une erreur dont elle s'est rendu compte fin décembre 2017, puisque dès janvier 2018, ces cotisations Agirc figurent bien sur le bulletin de paie. Pourquoi personne n'a été informé ?

Si un(e) de nos camarades n'avait pas soulevé le lièvre, la direction resterait certainement encore muette. Pourquoi ce silence ? Comment va-t-elle maintenant s'en sortir légalement et la tête haute ?

Selon nos premières infos, la direction aurait pris contact avec Audiens et se serait engagée à résoudre le « problème ». En réglant globalement, dans un premier temps, les cotisations salariales et patronales dues au point Agirc.

Elle serait même allée jusqu'à envisager, pour les salariés partant en retraite prochainement, de « récupérer les sommes dues » sur les indemnités de départ en retraite...

La CGT tient à mentionner que l'erreur ne vient que de la direction. C'est à elle seule d'en payer les conséquences et non à ses salariés.

Vos délégués vous encouragent vivement à surveiller vos décomptes personnels aussi bien sur le régime général (Carsat) que sur le régime Agirc-Arrcco.

Vos délégués CGT, le 29 janvier 2019